# Formulaire de candidature

**Bourses de stage 2024 du réseau de recherche ELIT**

## Porteur·euse du projet

• Prénom et nom du·de la porteur·euse de projet :

• Fonction/grade :

• Laboratoire/équipe de recherche :

• Courriel :

• Téléphone :

## Co-porteur·euse du projet (possibilité de dupliquer ce paragraphe en cas de troisième porteur·euse)

• Prénom et nom du.de la co-porteur·euse de projet :

• Fonction/grade :

• Laboratoire/équipe de recherche ou partenaire :

• Courriel :

• Téléphone :

## Description du projet

* Titre du projet :
* Nombre de stagiaires (1 ou 2, l’option choisie doit être justifiée *en 2-3 lignes*) :
* Durée du(des) stage(s)[[1]](#footnote-1) :
* Période envisagée :
* Unité de recherche gestionnaire du projet (l’unité de rattachement du ou de la porteur·euse principal·e du projet) :
* Lieu(x) de stage[[2]](#footnote-2) (unité(s) d’accueil du(des) stagiaire(s)) :
* Si existante, collaboration entre les porteur·euse(s) de projet :
* Problématique identifiée et méthodologie envisagée (merci de préciser en particulier les aspects relatifs à la collaboration interdisciplinaire) (*10-15 lignes*) :
* Résultats attendus *(10-15 lignes)*:

## Budget (se reporter au paragraphe « Modalités de soutien » de l’AAC pour les détails)

* Forfait gratification (OBLIGATOIRE) : montant moyen de gratification pour un mois de 22 jours travaillés[[3]](#footnote-3) x nombre de mois de stage à compléter x nombre de stagiaire(s) à compléter **(seules les parties surlignées en jaune sont à compléter)**
* Forfait prise en charge abonnement de transports à 75% (OBLIGATOIRE) : 27 €[[4]](#footnote-4) x nombre de mois de stage à compléter x nombre de stagiaire(s) à compléter **(seules les parties surlignées en jaune sont à compléter)**
* Complément éventuel non forfaitaire (FACULTATIF) : dépenses complémentaires éventuelles (par exemple pour assister à un colloque ou un congrès ou toutes autres dépenses directement liées à la mise en œuvre du projet).

**Merci de détailler ces dépenses complémentaires éventuelles et de les estimer au réel ci-dessous :**

Soumission

Merci de **retourner ce formulaire** complété à [elit@univ-nantes.fr](mailto:elit@univ-nantes.fr) au plus tard le 10/11/2023.

Vous pouvez contacter en amont Marie Soulard, chargée de projet ELIT (marie.soulard@univ-nantes.fr / 02 53 00 93 97), si vous souhaitez bénéficier d’un appui ou de clarifications pour compléter ce formulaire.

Les réponses seront données la semaine du 27 novembre 2023.

1. La durée maximale légale d’un stage est de 6 mois. https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F16734 [↑](#footnote-ref-1)
2. Il est possible de prévoir plusieurs lieux d’accueil des stagiaires (notamment pour les projets avec 2 stagiaires). Toutefois, **une seule unité de recherche doit être désignée en tant que gestionnaire de la bourse pour l’ensemble du projet.**  [↑](#footnote-ref-2)
3. Le montant de la gratification est égal à 15,00 % du plafond horaire de la sécurité sociale (4,05 € par heure de stage soit 623,70 € pour un mois de 22 jours travaillés, au 1er janvier 2023. **Ce taux horaire est susceptible d’évoluer au 1er janvier 2024**). Aucune gratification d’un montant supérieur ne peut ni ne doit être accordée. [↑](#footnote-ref-3)
4. Montant correspondant à 75% d’un billet mensuel TAN moins de 26 ans [↑](#footnote-ref-4)